

EXAMEN:	<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>	Session: 2004
SPÉCIALITÉ:	<b>COMPTABILITÉ</b>	
Épreuve Scientifique et Technique	Durée : 3 heures	Coefficient: 5
Sous-épreuve E1A : Activités professionnelles de synthèse		Unité 11

Ce sujet comporte 24 pages numérotées de 1 à 24.  
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.  
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

**- SUJET -**

**DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS**

**La liste des comptes du Plan Comptable Général** à l'exclusion de toute autre information sous forme de tableaux, schémas ou commentaires.

**La calculatrice** de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 – BOEN n°42).

*Les échanges ou prêts de documents ou de matériels sont interdits pendant l'épreuve.*

**LE SUJET COMPREND 5 DOSSIERS INDÉPENDANTS**

THÈMES	PAGES	ANNEXES		ANNEXES À RENDRE AVEC LA COPIE		BARÈME
		Code	Pages	Code	Pages	
Présentation de l'entreprise	2					
Organisation comptable	3					
Documentation fiscale et comptable	4					
<b>DOSSIER A</b>						
Préparation de la déclaration de TVA	5	A1 à A3	7 et 8	R1 R2	19 20	15 pts
<b>DOSSIER B</b>						
Comptabilisation d'opérations courantes	5	B1 à B7	9 à 14	R3	21	30 pts
<b>DOSSIER C</b>						
Participation à l'élaboration d'une prévision.	5	C1	15	R4	22	15 pts
<b>DOSSIER D</b>						
Démarche qualité	6	D1 D2	16 et 17 17	R5	23	25 pts
<b>DOSSIER E</b>						
Informatique : plan d'amortissement dégressif	6	E1	18	R6	24	15 pts
<b>TOTAL</b>						<b>100 pts</b>

**AVERTISSEMENTS**

1. Les documents à compléter et à rendre ne sont fournis qu'en **un seul exemplaire**. Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis aux candidats pendant le déroulement de l'épreuve.
2. Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une (ou plusieurs) hypothèse(s), il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

## L'ENTREPRISE

**NOM :** *ENTREPRISE VENSON créée depuis janvier 1990 par le responsable actuel*

**RESPONSABLE :** *M. Bertrand VENSON, chef d'entreprise, né le 2 avril 1965*

**ADRESSE :** *13 bis rue Pierre Arveuf - 03000 MOULINS*

**TÉL. :** *04 70 46 61 99*

**ACTIVITÉ :** *Activités du bâtiment  
Peinture - revêtement sols et murs - façade - plaques de plâtre - agencement -  
menuiseries - rénovation - plafonds suspendus - isolation - fermetures -  
papier peint*

**CODE APE :** *454 A*

**N° SIRET :** *394 275 795 00024*

**N° TVA**  
**INTRACOMMUNAUTAIRE :** *FR 12 394 275 795*

**RCS :** *A 394 275 795*

**STATUT**  
**JURIDIQUE :** *Entreprise individuelle*

**NOMBRE DE**  
**SALARIÉS :** *5 à temps complet depuis la création de l'entreprise*

**TVA :**  
*- Régime du réel normal  
- TVA sur les encaissements pour les travaux  
- Taux : 5,50 % et 19,60 %*

**EXERCICE**  
**COMPTABLE :** *du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre*

## ORGANISATION COMPTABLE

Les différents documents sont pré-comptabilisés sur bordereau unique qui inclut une colonne code journal, avant d'être saisis dans les journaux suivants :

- AC Journal des achats
- VT Journal des ventes
- OD Journal des opérations diverses
- CA Journal de caisse
- BQ Journal de banque

Les documents sont enregistrés à leur date de création.

### EXTRAIT DU PLAN DES COMPTES

1080000 - Compte de l'exploitant	4010110 - Fournisseur A.J.REYT
2154000 - Matériel	4010305 - Fournisseur DÉCORPEINT
2182000 - Matériel de transport	4010418 - Fournisseur FRANCE TÉLÉCOM
2184000 - Mobilier de bureau	4010605 - Fournisseur LEROY MERLIN
4091000 - Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commandes	4010715 - Fournisseur LOXAM
4191000 - Clients, avances et acomptes reçus	4010825 - Fournisseur MODERN GARAGE
4456200 - TVA déductible sur immobilisations	4010875 - Fournisseur SOGEMAT
4456600 - TVA déductible sur ABS	4019999 - Fournisseurs divers
4457100 - TVA collectée	4110215 - Client BORDAS
4458000 - TVA à régulariser	4110405 - Client DEVEZ
5120000 - Banque Crédit Mutuel	4110421 - Client DUBOSCQ
5300000 - Caisse	4110501 - Client ÉCOLE DU PARC
6150000 - Entretien et réparations	4110709 - Client GAGNE
6250000 - Déplacements, missions et réceptions	4110819 - Client PIALOUX
6260000 - Frais postaux et de télécommunication	4110862 - Client PLOUVIER
6650000 - Escomptes accordés	4110895 - Client VERGER
7040000 - Travaux	4119999 - Clients divers
7070100 - Ventes papiers peints	
7070200 - Ventes peinture	
7070300 - Ventes produits divers	
7080000 - Produits des activités annexes	
7090000 - Rabais, remises et ristournes accordés	
7650000 - Escomptes obtenus	

# DOCUMENTATION FISCALE ET COMPTABLE

## Extraits de la Revue Fiduciaire

### Prestations de services et travaux immobiliers

#### **Fait générateur**

**1100** Le fait générateur de la TVA est constitué par l'exécution des services ou des travaux pour les prestations de services, les travaux immobiliers, mais aussi pour les cessions ou concessions de biens meubles incorporels (brevets, marques...) expressément considérées comme des prestations de services en vertu de l'article 256-IV-1° du CGI (CGI an. 269-1-a).

Pour les prestations de services qui donnent lieu à l'établissement de décomptes ou à des encaissements successifs, le fait générateur est réputé intervenir lors de l'expiration des périodes auxquelles ces décomptes et ces encaissements se rapportent (CGI art. 269-1-a; voir § 1075). Cette disposition ne concerne que des opérations donnant lieu à des décomptes ou des encaissements à « terme échu » (doc. adm. 3 B 23-1).

**1101** Pour toutes les opérations visées au paragraphe 1100, la taxe est, en principe, exigible lors de l'encaissement des acomptes, du prix et de la rémunération. La date de l'encaissement étant susceptible de varier selon le mode de paiement utilisé, il est nécessaire que cette date soit précisée dans chaque cas.

#### **Paiement par acomptes**

**1107** Lorsque le paiement s'effectue par voie d'acomptes, chaque encaissement d'acompte entraîne l'exigibilité de la TVA (doc. adm. 3 B 23-9).

### Autres prestations soumises au taux réduit

**1176** Il s'agit notamment :

.....

Les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans (CGI art. 279) bénéficient du taux réduit.

### Crédit de TVA

Lorsque, pour une période d'imposition déterminée (mois ou trimestre), le montant de la TVA déductible excède celui de la TVA exigible sur les opérations réalisées au cours de la même période, ce crédit est reporté sur les déclarations ultérieures et imputé sur la taxe due...

### TVA : dépenses des dirigeants et salariés

Les redevables de la TVA peuvent, à compter du 1er mai 2002, porter en déduction, dans les conditions de droit commun, la TVA grevant les dépenses de restaurant, de réception et de spectacles qu'ils supportent du fait de la participation de leurs dirigeants et salariés à des repas, réceptions et divertissements.

### Taux d'amortissement dégressif

Les coefficients appliqués au taux de l'amortissement linéaire pour déterminer celui de l'amortissement dégressif sont réduits d'un quart de point. Ces coefficients sont ainsi ramenés à 1,25 lorsque la durée normale d'utilisation des biens est de trois ou quatre ans, à 1,75 lorsque cette durée est de cinq ou six ans, à 2,25 lorsqu'elle est supérieure à six ans.

- SUJET -

En qualité de stagiaire, vous aidez Monsieur VENSON à l'élaboration des tâches suivantes :

**DOSSIER A**

**Préparation de la déclaration de TVA**

Monsieur Venson vous demande d'effectuer les calculs préparatoires afin d'établir la déclaration de TVA du mois d'août 2003 et de passer les régularisations nécessaires. Il vous remet la balance partielle (*ANNEXE A1*), l'extrait du compte de caisse (*ANNEXE A2*), l'extrait du compte de banque (*ANNEXE A3*) de l'entreprise. Tous les encaissements du mois d'août concernent des travaux et aucune écriture de régularisation de TVA dans le compte 4458000 n'a été passée.

**Travail à faire :**

- 1° Compléter le tableau de calcul des encaissements (*ANNEXE R1 à rendre avec la copie*).
- 2° Compléter la fiche préparatoire à la déclaration de TVA (*ANNEXE R2 à rendre avec la copie*).

**DOSSIER B**

**Comptabilisation d'opérations courantes**

M. VENSON vous remet quelques documents du mois de septembre 2003 (*ANNEXES B1 à B7*)

**Travail à faire :**

Enregistrer les documents sur le bordereau de saisie (*ANNEXE R3 à rendre avec la copie*).  
*NB : Laisser une ligne entre chaque enregistrement.*

**DOSSIER C**

**Participation à l'élaboration d'une prévision**

M. VENSON désire acheter un nouveau véhicule pour l'entreprise. Pour cela il vous demande de faire une étude prévisionnelle de sa trésorerie pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2003 et vous demande un avis pour le financement de cette acquisition.

Il met à votre disposition un extrait de données comptables et des informations complémentaires (*ANNEXE C1*).

**Travail à faire :**

Compléter les budgets trimestriels et répondre aux questions posées sur l'*ANNEXE R4 à rendre avec la copie*.

*NB : Donner le détail des calculs sur votre copie et arrondir à l'euro par défaut.*

## DOSSIER D

### Démarche qualité

Monsieur VENSON souhaite entreprendre une démarche qualité afin d'impulser une nouvelle image de son entreprise et de fidéliser ses clients, ces derniers étant très attachés aux labels de qualité.

Il décide de présenter au personnel, lors de la prochaine réunion hebdomadaire, son projet d'adhésion à Qualibat, organisme de qualification et de certification des entreprises du bâtiment.

Monsieur Venson vous demande de lui préparer une fiche aide-mémoire présentant le plan détaillé de son intervention qui sera organisée en trois parties : le rôle de QUALIBAT, les avantages de l'adhésion pour l'entreprise, les avantages pour la clientèle.

À cet effet, il vous remet un extrait d'une documentation qu'il s'est procuré sur le site Internet de QUALIBAT (ANNEXE D1 pages 16 et 17).

#### Travail à faire :

Présenter sur votre copie la fiche demandée par Monsieur VENSON.

-----  
Par ailleurs, ce dernier a reçu le dossier de candidature de la section départementale QUALIBAT.

Il vous demande de compléter la partie concernant les données spécifiques à l'activité de l'entreprise.

#### Travail à faire :

Compléter le dossier de candidature (ANNEXE R5 à rendre avec la copie) à l'aide des consignes de M. VENSON (ANNEXE D2).

## DOSSIER E

### Informatique : plan d'amortissement dégressif

L'entreprise possède plusieurs immobilisations. Monsieur Venson souhaite automatiser le calcul des amortissements.

Il a établi sur tableur la structure du plan (ANNEXE R6 à rendre avec la copie) et vous demande de terminer son travail en prenant pour exemple le plan d'amortissement d'un déshumidificateur.

#### Travail à faire :

À l'aide de la documentation fiscale (page 4) et de l'extrait de l'aide du tableur utilisé par M. Venson (ANNEXE E1), compléter l'ANNEXE R6 à rendre avec la copie (plan d'amortissement, tableau des formules et questions diverses).

**BALANCE PARTIELLE** du compte 4456200 au compte 4458000 du 01/08/2003 au 31/08/2003

N° compte	Intitulé du compte	Cumul Débit	Cumul Crédit	Solde Débit	Solde Crédit
4456200	TVA sur immobilisations	106,65		106,65	
4456600	TVA sur autres biens et services	381,68	21,00	360,68	
4456700	Crédit de TVA à reporter	261,00		261,00	
4457100	TVA collectée à 19,60 %		201,00		201,00
4458000	TVA à régulariser	1 401,25	2 758,88		1 357,63

ANNEXE A2

DATE : 31-08-2003		GRAND LIVRE GÉNÉRAL			PAGE 1
Entreprise VENSON					
Compte 5300000					
Période du 1-08-2003 au 31-08-2003					
Date	Réf.	Libellé	Débit	Crédit	Solde
05.08.2003		Cumuls au 31-07-2003	300,20	175,25	124,95
		5 carnets de timbres		23,00	101,95
10.08.2003		Règlement de PLOUVIER	735,41		837,36
18.08.2003		Pourboire au livreur		10,00	827,36
25.08.2003		Versement en banque		500,00	327,36
		TOTAUX du 1-08-2003 au 31-08-2003	735,41	533,00	202,41
		Cumuls au 31-08-2003	1 035,61	708,25	327,36
		Total Cumuls au 31-07-2003	300,20	175,25	124,95
		Total du 1-08-2003 au 31-08-2003	735,41	533,00	202,41
		Total Général au 31-08-2003	1 035,61	708,25	327,36

  
*Le règlement du client  
 PLOUVIER correspond à une  
 facture taxée à 19,60%.*

DATE : 31-08-2003		GRAND LIVRE GÉNÉRAL		PAGE 1	
Entreprise VENSON					
Compte du 5120000					
Période du 1-08-2003 au 31-08-2003					
Date	Réf.	Libellé	Débit	Crédit	Solde
		Cumuls au 31-07-2003	10 500,04	1 700,75	8 799,29
01.08.2003		Virement M. VENSON		625,04	8 174,25
01.08.2003		Prélèvement impôts		337,98	7 836,27
01.08.2003	chq 904317	M. LEGROS acompte / paie		762,25	7 074,02
02.08.2003	chq 904318	Essence		45,31	7 028,71
05.08.2003		Remise chèque GAGNE	1 516,42		8 545,13
05.08.2003		Remise chèque DEVEZ	1 018,78		9 563,91
05.08.2003		Remise chèque ECOLE du PARC	3 536,85		13 100,76
05.08.2003	chq 904319	A.J. REYT		2 640,97	10 459,79
08.08.2003		Virement LA MONTAGNE		37,84	10 421,95
08.08.2003	chq 904320	DECORPEINT		875,51	9 546,44
08.08.2003	chq 904321	Garage MAILLARD		389,27	9 157,17
08.08.2003	chq 904322	M. DUFAYET acompte / paie		453,84	8 703,33
08.08.2003	chq 904323	Essence		56,89	8 646,44
14.08.2003		LCR SOGEMAT		3 605,34	5 041,10
14.08.2003	chq 904324	Essence		50,41	4 990,69
14.08.2003	chq 904325	Publicité		243,36	4 747,33
14.08.2003	chq 904326	LEROY MERLIN		416,39	4 330,94
20.08.2003		Remise chèque VERGER	1 047,24		5 378,18
21.08.2003		Remise chèque BORDAS	1 350,61		6 728,79
25.08.2003	chq 904327	Essence		45,92	6 682,87
25.08.2003	chq 904328	LOXAM		854,94	5 827,93
26.08.2003		Versement espèces	500,00		6 327,93
31.08.2003	chq 904329	Essence		48,66	6 279,27
		<b>TOTAUX du 1-08-2003 au 31-08-2003</b>	<b>8 969,90</b>	<b>11 489,92</b>	<b>- 2 520,02</b>
		<b>Cumuls au 31-08-2003</b>	<b>19 469,94</b>	<b>13 190,67</b>	<b>6 279,27</b>
		Total Cumuls au 31-07-2003	10 500,04	1 700,75	8 799,29
		Total du 1-08-2003 au 31-08-2003	8 969,90	11 489,92	- 2 520,02
		Total Général au 31-08-2003	19 469,94	13 190,67	6 279,27

▲

*Seul le règlement du client  
BORDAS correspond à une  
facture taxée à 5,50 %.*



**ENTREPRISE VENSON**

13 bis rue Pierre Arveuf

03000 MOULINS

Tél. : 04 70 46 61 99 - Fax. : 04 70 46 66 83

SIRET : 394 275 795 00024 - CODE APE : 454 A ·

N° TVA intracommunautaire FR 12 394 275 795

**M. et Mme PIALOUX Georges**

15 rue George Sand

03000 MOULINS

**Le 09 septembre 2003**

**Facture n° 317**

DÉSIGNATION	Qté	PU	Montant HT
<b>Marchandises emportées de l'atelier</b>			
Papier peint réf. SP649-642	10 rouleaux	7,36	73,60
Papier peint réf. 6655-153-B	5 rouleaux	4,35	21,75
Pot peinture teinte pastel réf. D2 0386	2 litres	8,28	16,56
		TOTAL HT	111,91
		TVA à 19,60 %	21,93
		<b>NET À PAYER</b>	<b>133,84</b>

*Peinture - revêtement sols et murs - façade - plaques de plâtre - agencement - menuiseries - rénovation - plafonds suspendus - isolation - fermetures - papier peint*

# &france télécom

## vosre facture

<b>Votre agence</b> AGENCE DE MOULINS 13 rue de l'Horloge  03001 MOULINS CEDEX Service client 1016  Service après-vente 1015	<b>Numéro de ligne</b> 04 70 46 61 99  <b>Nom du client</b> ENTREPRISE VENSON  <b>Adresse de l'installation</b> 13 bis rue Pierre Arveuf 03000 MOULINS  13 bis rue Pierre Arveuf  03000 MOULINS	          001 44
---	---	--

Facture n° 0385571386 02G6 du 11/09/2003 2C05

Somme à payer avant le 26/09/2003  
Prochaine facture vers le 15/11/2003

123,24 €

Votre facture évolue pour être plus pratique. Tous les montants vous sont donnés TTC, pour votre information.

Le total à payer reste calculé à partir des prix HT.

Votre facture présente : votre ligne et ses services (abonnements, forfaits, options) ; c'est votre relation régulière avec France Télécom, les montants sont les mêmes d'une fois sur l'autre

	Montant EUR HT	Information EUR TTC	Montant Euros TTC
Abonnements, forfaits et options	26,20	31,34	
Communications	76,84	91,90	
Total facture	103,04		123,24 e
TVA payée sur les débits (19,60 %)	20,20		
Somme à payer			123,24 e
Dernier montant dû à France Télécom (EUR TTC)			126,02 e
Règlements comptabilisés au 10/09/2003. Merci			126,02 e
Solde reporté			0,00 e

Pour votre règlement, employez exclusivement l'enveloppe retour fournie, en prenant soin de n'utiliser ni trombone, ni agrafe, ni épingle,

Cette facture comprend 40 % des consommations personnelles de la famille VENSON.

France Télécom

SA au capital de 4 615 327 €  
380 129 866 RCS Paris

N° de TVA intracommunautaire FR 89 380 329 866

**MODERN GARAGE**  
 BAJOT JEAN LOUIS  
 83 BD DE COURTAIS  
 03000 MOULINS  
 TÉL : 04 70 46 06 21  
 FAX : 04 70 46 85 10  
 N° TVA intracommunautaire FR 14 332 826 189  
 RCS Montluçon : A332 826 189  
 SIRET : 332 826 189 00018

**ENTREPRISE VENSON**

13 bis rue Pierre Arveuf

03000 MOULINS

**FACTURE N°001894**    DU 13/09/2003    COMPTE N° SCO3    O.R. N° 090110

RÉPARATION LE :    03/09/2003    *Page 1/1*

MARQUE	MODÈLE	TYPE	N° de série
PEUGEOT	PARTNER	COULEUR BLANC	immatriculation 4087 GT 03
			KM COMPTEUR 125 388

CODE	DÉSIGNATION	TEMPS/QTÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT
	NETTOYAGE INT/ EXT/ STATION			
3	FH FILTRE A HUILE LS309	1	9.81	9.81
3	JT JOINT VIDANGE	1	0.75	0.75
3	ADD ADDITIF LAVE GLACE	1.00	2.06	2.06
3	HUILE SUPER X	4.50	6.90	31.05
3	LAMPE 12V 5W	1	0.83	0.83
	Sous-total			44.50
3	MAIN D'ŒUVRE MÉCANIQUE	3,50 h	26.83	93.91
	NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE CONFIANCE ET VOUS SOUHAITONS UNE EXCELLENTE ROUTE			

Chèque à réception 13/09/2003

Code	BASE HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	TOTAL NET HT	TOTAL TVA	NET A PAYER
		TVA acquittée d'après les DÉBITS				
	138,41	19,60 %	27,13	138,41	27,13	165,54

Acceptant le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom, en qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration.

PAIEMENT : Toutes nos ventes sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière. Par application de l'article 3 a la loi n° 128 du 15 Mars 1982 relative au paiement entre professionnels, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles et non payées à la bonne date au taux de 10% par an, soit 0,25% par jour, à compter du jour de la date d'exigibilité des dites sommes. Aucune remise ne sera accordée en cas de règlement anticipé. Cette disposition sera interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement.





**ENTREPRISE VENSON**

13 bis rue Pierre Arveuf

03000 MOULINS

Tél. : 04 70 46 61 99 - Fax. : 04 70 46 66 83

SIRET : 394 275 795 00024 - CODE APE : 454 A

N° TVA intracommunautaire FR 12 394 275 795

**M. et Mme DUBOSCQ Louis**

Impasse Pré Vert

03000 AVERMES

**Le 15 septembre 2003**

**Facture n° 318**

**Réfection du plafond suite aux dégâts des eaux**

Démontage et évacuation des gravats	289,65
Remontage sur fourrures en BA13 avec laine de 200 mm	160,07
Mise en peinture satinée teintée protection comprise	151,69

**Travaux supplémentaires**

Couche d'impression sur l'ensemble des placos (murs et plafonds)	198,25
Peinture des plafonds	187,71
Couche de peinture de finition murs cellier	141,67

MONTANT HT	1 129,04
T.V.A sur travaux à 5,50 %	62,10
MONTANT TTC	1 191,14
Acompte perçu	400,00
<b>NET À PAYER</b>	<b>791,14</b>

***Peinture - revêtement sols et murs - façade - plaques de plâtre - agencement - menuiseries - rénovation - plafonds suspendus - isolation - fermetures - papier peint***



**ENTREPRISE VENSON**

13 bis rue Pierre Arveuf  
03000 MOULINS

Tél. : 04 70 46 61 99 - Fax. : 04 70 46 66 83  
SIRET : 394 275 795 00024 - CODE APE : 454 A  
N° TVA intracommunautaire FR 12 394 275 795

**Maisons & Architectures du Bourbonnais**

31 rue Paul Constans

03200 VICHY

Le 20 septembre 2003

**PREMIÈRE SITUATION : DEMANDE D'ACOMPTE**

**TRAVAUX DE PLÂTRERIE**

**RÉF. CHANTIER** : M. Albert SCHMITT  
03270 SAINT-YORRE

---

MONTANT HT	2 568,53 €
------------	------------

MONTANT TVA 19,60 %	503,43 €
---------------------	----------

---

MONTANT TOTAL TTC	3 071,96 €
-------------------	------------

***Peinture - revêtement sols et murs - façade - plaques de plâtre - agencement - menuiseries - rénovation - plafonds suspendus - isolation - fermetures - papier peint***

**RESTAURANT**  
**La Grenouille et le Boeuf**  
 Route du Creusot - 71000 MACON  
 Tél./Fax 03 85 49 67 61  
 SARL au capital de 7 622 E - SIRET 439 776 923 000 13  
 N° TVA intracommunautaire FR 44 439 776 923

*Le 21 septembre*

2003		
3 repas complets	60	00
3 cafés	4	50
Table N° 5 Total Prix net	64	50
TVA à 19,60 %	12	64
<b>TOTAL SERVICE COMPRIS</b>	<b>77</b>	<b>14</b>

▲

*Invitation de 3 salariés au  
salon de l'habitat à Mâcon  
Régulé par chèque Crédit Mutuel  
N° 904 335*

**Crédit-Mutuel**

**Nombre de chèques**      **TOTAL REMISE EURO**

		2				3	8	4	1	1	0
--	--	---	--	--	--	---	---	---	---	---	---

(à votre crédit, après contrôle de nombre et de montant  
et sous réserve d'encaissement)

**Remise de chèques**  
€      **EURO**

	Émetteur	Montant
1	DUBOSCQ Louis	791,14
2	Maisons & Architec.	3 071,96
3		
4		
5		

**M VENSON**  
**13 bis rue Pierre Arveuf**  
**03000 MOULINS**

N° Remise      N° Compte  
 9635382      0603 5128792589

**A Moulins**  
**LE 30/09/2003**  
**Signature**  
**Venson**

▲  
*Régulariser la TVA de  
DUBOSCQ Louis*